004613/EU XXV. GP
Eingelangt am 02/12/13

COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

Brussels, 2 December 2013

17210/13

PE 568
JUR 621

NOTE

from:	General Secretariat
to:	Delegations
Subject:	Summary record of the meeting of the **Committee on Legal Affairs (JURI)** of the European Parliament, held in Brussels on 25-26 November 2013

The meeting was chaired by Mr LEHNE (PPE, DE).

Item 4 on the agenda
Common European Sales Law
JURI/7/07445
Co-rapporteurs: Mr BERLINGUER (S&D, IT), Mr LEHNE (PPE, DE)
• Exchange of views with the Lithuanian Presidency

The representative of the Council Presidency recalled that the proposal on the Common European Sales Law was among the priorities of the Lithuanian Presidency and that the Presidency has been working on the basis of the mandate given by the Council in June 2012, to focus on the content of the Annex of the Proposal. He informed that, as a result of having intensive discussions at Working Party level, the Council had completed the examination of Chapters 11, 12, 13 and 14 in Part IV of the Annex ("Obligations and remedies of the parties"). He emphasised that the examination of the proposal was extremely detailed and diligent and therefore required time and therefore the Member States were not ready yet to take a position and to have political deliberations on the substance. He said that the Presidency intends to provide oral information to the December's JHA Council on the state of play of the discussions. He assured that the intensive work on this dossier will continue in the Council.

The representative of the Commission also stressed the importance of this dossier for the consumers.

The co-rapporteur, Mr BERLINGUER (S&D, IT), expressed his satisfaction with the report adopted in September by JURI and - regretting the fact that the Member States were not yet ready - considered that it should be presented for a plenary vote before the end of the legislature.
Mr LEHNE (PPE, DE) supported Mr BERLINGUER, as did Ms THEIN (ALDE, DE), who said that the plenary vote should be in January-February.

Item 5 on the agenda
Preparing for a fully-converged audio-visual world
JURI/7/13730
Rapporteur: Ms CASTEX (S&D, FR)
Responsible: CULT – Ms VERHEYEN (PPE, DE)
• Consideration of draft opinion

The rapporteur, Ms CASTEX (S&D, FR), presented briefly her draft opinion. She recalled that the Commission's Green Paper "Preparing for a fully converged audiovisual world: growth, creation and values" had analysed the implications of the transformation of the traditional audiovisual media landscape into a converged media environment, i.e. the progressive merging of traditional broadcast services and the internet. Ms CASTEX considered that the impact of such convergence on different items of legislation – such as the Audiovisual Media Services (AMS) Directive or the Electronic Commerce Directive – should be taken into account and evaluated. She pointed out that one of the challenges of this convergence would be to safeguard European cultural diversity and European firms, particularly in light of the ongoing negotiations on the Transatlantic Trade and Investment Partnership between the EU and the USA.

Ms LICHTENBERGER (Greens, AT) supported the rapporteur's approach and suggested to stress the need to promote the European audiovisual creation.

Timetable:
Deadline for amendments – 29.11.2013;
Vote JURI – 17.12.2013.

Item 6 on the agenda
European single market for electronic communications
JURI/7/13788
Rapporteur : Ms GALLO (PPE, FR)
Responsible: ITRE –Ms DEL CASTILLO VERA (PPE,ES)
• Exchange of views

The rapporteur , Ms GALLO (PPE, FR), presented the timetable:

- discussion on the draft opinion - 16-17 December 2013;
- deadline for amendments - 18 December;
- JURI vote - in January 2014.

Item 7 on the agenda
Exchange of views with Mr BARNIER, European Commissioner for the Internal Market and Services, in the context of the structured dialogue between Parliament and the Commission

Mr BARNIER delivered the speech set out in the Annex. In the ensuing exchange, speakers raised the issues on copyright, intellectual property, unitary patent, trade marks, private copying levies and the Treaty of Marrakech for visually impaired (Ms WIKSTRÖM (ALDE, SE), Ms LICHTENBERGER (Greens, AT), Ms GALLO (PPE, FR), Ms McCARTHY (S&D, UK), Mr BERLINGUER (S&D, IT), Mr MASIP HIDALGO (S&D, ES)). The Chair Mr LEHNE (PPE, DE) expressed the general very positive feeling and satisfaction of the JURI members on the cooperation with Mr BARNIER, and congratulated him on the outcome achieved.

Item 8 on the agenda
Presentation of the study on "European citizens and intellectual property: perception, awareness and behaviour", by Mr CAMPINOS, President of OHIM

Mr Campinos, president of the Office for Harmonization in the Internal Market (OHIM), presented the study on the perception, awareness and behaviour of the European citizens concerning the intellectual property rights, both from a qualitative and quantitative point of view, commissioned by OHIM in the framework of the Programme of the European Observatory on infringements of intellectual property rights. Mr Campinos presented the main conclusions drawn from the survey. He explained that the study was underpinned by a survey of 26 500 people aged 15 and over and it aimed to provide independent and reliable data and serve as a baseline for future actions and policy-making. He pointed out that the study had revealed that European citizens valued intellectual property highly and fully acknowledged its contribution to social and economic wellbeing. However, the study concluded that, at individual level, European citizens expressed some tolerance

for intellectual property's infringements. Namely, conclusions showed that Europeans considered that buying counterfeit goods can be justified to save money or as an act of protest against a market-driven economy. They also considered that downloading is acceptable when there is no legal alternative or for personal use.

Joint debate on items 10, 11 and 12:
Item 10 on the agenda
Adapting to Article 290 of the TFEU a number of legal acts in the area of Justice providing for the use of the regulatory procedure with scrutiny
JURI/7/13163
Rapporteur: Mr SZÁJER (PPE, HU)
• Exchange of views

Item 11 on the agenda
Adapting a number of legal acts providing for the use of the regulatory procedure with scrutiny to Article 290 of the TFEU
JURI/7/13174
Rapporteur: Mr SZÁJER (PPE, HU)
• Exchange of views

Item 12 on the agenda
Adaptation to Article 290 and 291 of the Treaty on the Functioning of the European Union of a number of legal acts providing for the use of the regulatory procedure with scrutiny
JURI/7/14452
Rapporteur: Mr SZÁJER (PPE, HU)
• Exchange of views

The rapporteur, Mr SZÁJER (PPE, HU), set out the background to the exercise, which involves a suite of three acts providing for adaptation to Article 290 (in the case of "Omnibus" I and II), and to Articles 290 and 291 (in the case of "Omnibus III"), of acts which currently provide for the use of the regulatory procedure with scrutiny. Mr SZÁJER indicated that the exercise was horizontal in nature, requiring the input of 9 committees, with the JURI committee taking the overall lead. The relevant committees have until 12 December to provide opionions, in order to prepare the mandate for negotiations. The rapporteur highlighted the fact that the content of the resulting package was more important than the timing and that the exercise should be considered to be non-partisan. He considered that the negotiations would be probably difficult, an opinion shared by Mr LEHNE.

Timetable:
Vote JURI – 17.12.2013.

Item 13 on the agenda
Payment services in the internal market
Rapporteur: Mr STOYANOV (NI, BG)
Responsible: ECON – Mr FEIO (PPE, PT)
• Consideration of draft opinion

Without discussion, the rapporteur being absent, Mr LEHNE only presented the timetable.

Timetable:
Deadline for amendments – 29.11.2013;
Vote JURI – 17.12.2013.

****** Voting time ******

Item 14 on the agenda
Community trade mark
JURI/7/12383
Rapporteur: Ms WIKSTRÖM (ALDE, SE)
• Adoption of draft report
Postponed.

Item 15 on the agenda
Laws of the Member States relating to trade marks (Recast)
JURI/7/12377
Rapporteur: Ms WIKSTRÖM (ALDE, SE)
• Adoption of draft report
Postponed.

Item 16 on the agenda
Follow-up on the Delegation of Legislative Powers and the Control by Member States of the Commission's Exercise of Implementing Powers
JURI/7/11460
Rapporteur: Mr SZÁJER (PPE, HU)
• Adoption of draft report
The amended draft report was adopted with 21 votes in favour.

The amendments were adopted as per the rapporteur's opinion. The draft resolution, which sets out criteria to be followed when applying articles 290 and 291 TFEU, would form the basis of the Parliament's mandate for the resumption of negotiations between the Parliament, the Council and the Commission on points of guidance on certain issues relating to delegated and implementing acts.

Item 17 on the agenda
The EU Justice Scoreboard - civil and administrative justice in the Member States
JURI/7/12942
Rapporteur: Mr ZWIEFKA (PPE, PL)
• Adoption of draft report
The amended draft report was adopted with 15 votes in favour and 6 against.

Item 18 on the agenda
Private Copying Levies
JURI/7/12936
Rapporteur: Ms CASTEX (S&D, FR)
• Adoption of draft report
Postponed.

Item 19 on the agenda
Prevention of the use of the financial system for the purpose of money laundering and terrorist financing
JURI/7/11899
Rapporteur: Mr LÓPEZ-ISTÚRIZ WHITE (PPE,)
• Adoption of draft opinion
The amended draft opinion was adopted with 14 votes in favour, 7 against and one abstention.

Item 20 on the agenda
Information accompanying transfers of funds
JURI/7/11910
Rapporteur: Mr ZWIEFKA (PPE, PL)
• Adoption of draft opinion
The amended draft opinion was adopted with 22 votes in favour.

Item 21 on the agenda
The implementation of the Unfair Commercial Practices Directive 2005/29/EC
JURI/7/12941
Rapporteur: Mr BALDASSARRE (PPE, IT)
• Adoption of draft opinion
The amended draft opinion was adopted with 22 votes in favour.

Item 22 on the agenda
Collective management of copyright and related rights and multi-territorial licensing of rights in musical works for online uses in the internal market
JURI/7/10141
Rapporteur: Ms GALLO (PPE, FR)
Confirmation vote of results of the negotiations (Rule 70)
Confirmed by unanimity. Ms GALLO and Mr LEHNE stressed the importance of the agreement.

Item 23 on the agenda
Implementation of the Single European Sky (recast)
JURI/7/13017
Rapporteur: Mr SPERONI (EFD, IT)
• Adoption
Adopted by unanimity.

Item 33 on the agenda
Any other business
VOTE - CONSIDERATION OF A LEGAL BASIS
Collective management of copyright and related rights and multi-territorial licensing of rights in musical works for online uses in the internal market
2012/0180(COD)
Rapporteur for opinion: Mr VOSS (PPE, DE)
Adopted by unanimity.

****** End of vote ******

Item 24 on the agenda
Proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council amending the Statute of the Court of Justice of the European Union by increasing the number of judges at the General Court
JURI/7/09731
Rapporteur: Ms THEIN (ALDE, DE)
• Exchange of views on negotiations

The rapporteur, Ms THEIN (ALDE, DE), recalled that JURI had adopted its report in June 2013, with the conclusion that additional judges' nationality is not to be a criterion for their appointment – only merit is to be a criterion. She regretted the lack of progress in the Council on this file and suggested to put the report for a plenary vote in December. She mentioned the Lithuanian Presidency's proposal, informally discussed by the Council in Vilnius in September, and considered that to double the number of judges would imply high costs. On this point, Mr LEHNE noted that, on the other side, it would accelerate General Court's work and could be a source of incomes in cases of competetion, supported by Mr ZWIEFKA (PPE, PL) and Mr STOYANOV (NI, BG).

It was decided to put the report for plenary vote on 10 December 2013.

Item 25 on the agenda
Disclosure of non-financial and diversity information by certain large companies and groups
JURI/7/12511
Rapporteur: Mr BALDASSARRE (PPE, IT)
• Consideration of amendments

The rapporteur, Mr BALDASSARRE (PPE, IT), informed that 172 amendments had been tabled and briefly presented them. In the ensuing debate were discussed mainly the issues on the scope of the proposal, and namely the inclusion or not of the supply chain, and on the obligation for large undertakings and public-interest entities to publicly disclose, on an annual basis, a country-by-country report for each Member State and third country in which they operate (Ms WIKSTRÖM on behalf of Ms TAYLOR (ALDE, SE), Ms LICHTENBERGER (Greens, AT), Ms THEIN (ALDE,

DE), Mr SPERONI (EFD, IT)). Opinions expressed were diveregent, ALDE being rather reticent, whilst Greens – in favour of more large obligations for undertakings. Mr BALDASSARRE expressed his readiness to find a compromise solution, namely on the issue on country-by-country report.

Timetable:
Vote JURI – 17.12.2013.

Item 26 on the agenda
Presentation of the report on the China delegation.
Consideration of a possible opinion for a competent Chinese authority.
Rapporteur: Mr BALDASSARRE (PPE, IT)

Mr BALDASSARRE presented the report on the JURI delegation visit to Beijing on 28-30 October 2013, at the invitation of the Law Committee of the National People's Congress (NPC) of China. He said that, in addition to a meeting at the NPC, the delegation's meetings with Chinese stakeholders included the Supreme People's Court, the Ministry of Finance, the State Administration of Industry and Commerce, the State Intellectual Property Office, the Music Copyright Society etc. Mr BALDASSARRE reported that the delegation also met informally with Chinese lawyers to discuss issues such as human rights and trademarks. It was decided that an opinion in letter form will be sent to relevant Chinese authorities concerning on-going legislative procedures in China, on behalf of the delegation (not the committee).

Item 27 on the agenda
European Public Prosecutor's Office
JURI/7/13512
Rapporteur: Mr KARIM (ECR, UK)

With the participation of the rapporteurs of the Committee on Justice and Civil Liberties (LIBE), JURI discussed the national parliaments' *"yellow card"* on the Commission proposal to establish the European Public Prosecutor´s Office (EPPO). At the end of October, 14 national chambers, totaling 19 votes, issued *"reasoned opinions"*, i.e. negative votes on this proposal, stating that they found it in breach with the principle of subsidiarity.

The JURI rapporteur on subsidiarity, Mr KARIM (ECR, UK), as well as the chef de file LIBE rapporteur Mr IACOLINO (EPP, IT), regretted Commissioner Reding's refusal to appear before JURI in order to explain the situation. MEPs from different groups called on strong message to Ms Reding, other - mainly LIBE shadows - tried to discuss even the substance of the proposal, but

were finally reminded that the procedure provided in Protocol 2 was clear. Following a proposal of the Chair Mr Lehne, it was decided not to convene the Commissioner again and to wait the Commission's follow-up.

Item 28 on the agenda
29th Annual Report on Monitoring the Application of EU Law (2011)
JURI/7/12947
Rapporteur: Ms LICHTENBERGER (Greens/ALE, AT)
• Exchange of views with Legal Service

The rapporteur, Ms LICHTENBERGER (Greens/ALE, AT), recalled that, during previous meetings, JURI members voiced their opposition to some allegedly opaque practices in the Commission concerning pre-infringement cases, as well as on the probable lack of legal basis for the so-called "EU Pilot" - a Commission tool, supported by an on-line data base and communication tool, aimed at responding to questions and identifying solutions to problems related to the application of EU Law. The coordinators of the Committee therefore decided on 4 November 2013 to take the matter up with the Legal Service.

The Legal Service presented its opinion, concluding that the "EU Pilot" only was an operational tool, without legal status. Mr LEHNE agreed with the Legal service opinion that there was not a legal remedy against the Commission and that the EP's approach should be political, including to raise EP's concerns on these matters in the framework of the negotiation of the next IIA with the Commission.

Timetable:
Consideration of draft report - 17.12.2013;
Deadline for amendments - January 2014;
Vote in JURI - January 2014;
Adoption plenary - February 2014.

In camera:

Item 29 on the agenda
Disputes involving Parliament (Rule 128)

Item 30 on the agenda
Verification of credentials (Rule 3)

Item 31 on the agenda
Request for waiver of the parliamentary immunity of Zbigniew Ziobro
JURI/7/13797
Rapporteur: Ms WIKSTRÖM (ALDE, SE)
• Exchange of views
Hearing (possibly)

Item 32 on the agenda
Request for the defence of the parliamentary immunity of Lara Comi
JURI/7/13798
Rapporteur: Ms LICHTENBERGER (Greens/ALE, AT)
• Exchange of views with Legal Service

Item 34 on the agenda
Next meeting(s)
• 16 December 2013, 15.00 – 18.30 (Brussels)
• 17 December 2013, 9.00 – 12.30 (Brussels)

ANNEX

CHECK AGAINST DELIVERY

Michel BARNIER
Membre de la Commission européenne, chargé du Marché intérieur et des Services

Propriété intellectuelle et modernisation de l'environnement juridique des entreprises : deux leviers pour la compétitivité de l'Europe
Commission Affaires juridiques : dialogue structuré

Bruxelles, le 25 novembre 2013

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui pour faire le point sur les travaux importants que nous conduisons ensemble, et sur ce qu'il nous reste à accomplir.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que les sept mois qui nous séparent des élections de mai prochain doivent être sept mois utiles.

Cela vaut pour la régulation financière, et notamment pour le second volet de l'union bancaire : le mécanisme unique de résolution, sur lequel j'espère qu'un compromis sera trouvé avant la fin de cette année.

Cela vaut aussi pour le marché intérieur, puisque nous devons adopter les dernières mesures de l'Acte pour le marché unique et surtout nous assurer de la mise en œuvre de toutes les réformes que nous avons prises depuis quatre ans.

Dans ce contexte, je voudrais en particulier me concentrer sur deux volets de l'action européenne qui sont fondamentaux pour retrouver la compétitivité et consolider la reprise qui se profile : les avancées en matière de propriété intellectuelle et la modernisation de l'environnement juridique des entreprises.

I. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Europe est, et doit rester, une terre de créativité, de recherche et d'innovation.
C'est la principale clé si nous voulons rester compétitifs face aux géants de demain comme les Etats-Unis, la Chine, l'Inde ou le Brésil.

Mais c'est aussi une condition pour trouver des solutions nouvelles aux défis de société sur lesquels ce Parlement s'interroge chaque jour, comme par exemple le changement climatique, l'acquisition de compétences nouvelles tout au long de la vie, la protection des données personnelles ou le vieillissement démographique.

Pour ne prendre que ce dernier exemple : le rapport entre la population âgée de plus de 65 ans et celle en âge de travailler [15 à 64 ans] passera d'à peu près 1 sur 4 en 2008 à 1 sur 3 en 2020, et même 1 sur 2 en 2050. Ce sont des chiffres impressionnants, qui resteront d'actualité même après la crise, et qui nous montrent clairement que nous devons innover.

Dès lors, rien ne serait pire que de consigner notre créativité, nos connaissances et notre savoir-faire dans des carnets, des tiroirs, ou dans les coffres forts de nos laboratoire.

Ces atouts pour l'Europe, nous devons au contraire nous en servir pour les transformer en processus, en technologies, en objets du quotidien et en œuvres d'art pour permettre à l'économie et à la société d'en profiter et à ceux qui en sont à l'origine d'en tirer une juste rémunération.

C'est ce cercle vertueux entre investissement et reconnaissance du travail intellectuel que nous voulons mettre en place [à travers la définition d'une politique de propriété intellectuelle adaptée au monde d'aujourd'hui. Une politique qui suive le parcours d'une idée de sa conceptualisation à sa transformation en produits et services, et jusqu'à sa commercialisation sur les marchés internationaux.

Le temps que nous avons passé ensemble à développer cette politique a été bien investi quand on sait que près de 40 % de l'activité économique dans l'UE est générée par les industries fortement intensive en propriété intellectuelle! Ces mêmes entreprises sont responsables, directement ou indirectement, de 77 millions d'emplois en Europe.

Droit d'auteur

Le droit d'auteur est un instrument qui a beaucoup à nous offrir : créer des emplois et de la croissance, inciter à la production artistique et culturelle, préserver la diversité culturelle tout en permettent un accès facile à la production créative, et simplifier la vie des créateurs et de ceux qui veulent faire usage de ce qu'il protège. Tout cela dans le monde sans frontières d'Internet.
C'est aussi un sujet de débats, parfois très vifs.

Pour ma part, j'ai toujours pensé qu'il fallait conserver une approche dépassionnée, en commençant par nous demander ce que l'on attend de nous, en tant que décideurs politiques, quand on parle de droit d'auteur. Je retiens quatre points :

Nous devons offrir aux auteurs et créateurs les moyens d'accéder à un public et à un marché plus large ;

Nous devons donner à tous les Européens des possibilités élargies d'accéder aux savoirs, aux médias d'information et à la culture, de manière transfrontalière. – Je pense notamment aux malvoyants et leur accès aux livres, ou encore aux chercheurs et leurs possibilités de faire des fouilles électroniques ("text and data mining").

Nous devons créer les conditions adéquates pour le développement de nouveaux services sur Internet;

Nous devons clarifier les droits et obligations liés aux droits d'auteurs. Le droit d'auteur ne doit pas être une nébuleuse incompréhensible pour la plupart des gens. Si nous voulons qu'il soit respecté, il doit avoir un sens et une utilité bien comprise.

Ces quatre objectifs, je suis convaincu que nous pouvons les atteindre simultanément, par une approche intelligente et pragmatique.
C'est ce que la Commission a voulu faire, en travaillant, d'une part avec les parties prenantes pour trouver des solutions pratiques à des problèmes liés au droit d'auteur dans le marché unique, et, d'autre part, en entamant un travail d'examen de l'acquis législatif.

En ce qui concerne le premier volet**,** l'initiative « Des Licences pour l'Europe », lancée en février dernier, a abouti à 10 engagements concrets. Nous suivrons attentivement leur mise en œuvre et nous mesurerons les progrès réalisés.

S'agissant du travail d'examen législatif, nous déciderons au printemps 2014 de l'opportunité de soumettre des propositions de modernisation du cadre législatif en matière de droit d'auteur. Les résultats de l'initiative "Des Licences pour l'Europe", ainsi que les études et analyses juridiques et économiques dont nous disposerons viendront bien évidemment nourrir cette réflexion.

Je vais lancer dans les tous prochains jours une consultation publique. Elle couvrira l'ensemble des sujets nécessaires à l'évaluation de cette réforme. L'enjeu est de taille.

Territorialité et Internet, limitations et exceptions, fragmentation du marché unique, compréhension du droit d'auteur par le grand public : voilà les sujets sur lesquels je souhaite avoir une évaluation claire et objective, afin de savoir où et comment nous devons agir.

Comme vous le savez, cette réflexion sur l'avenir vient s'ajouter aux résultats importants qui ont déjà été atteints. Je pense en particulier à la Directive sur les œuvres orphelines (Mme Geringer De Oedenberg), ou encore aux traités internationaux de Pékin sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et de Marrakech sur l'accès des œuvres écrites pour les malvoyants.

Un mot plus particulier de ce sujet que je suis de très près: je connais les réticences de certains Etats membres, mais je veux que nous avancions vite. Les Etats membres auront le projet de décision pour la signature de l'accord de Marrakech sur leur table d'ici quelques semaines.

J'ai besoin de votre soutien, notamment dans vos capitales, pour que cet accord soit signé le plus rapidement possible.

Enfin, permettez-moi de vous féliciter pour le travail accompli sur la Directive sur la gestion collective, qui a bénéficié d'un travail très constructif et rapide la commission JURI, et tout particulièrement par la Rapporteur Mme GALLO et par les shadows rapporteurs.

Mesdames et Messieurs,

Outre du droit d'auteur, deux autres chantiers prioritaires nous ont mobilisés ces derniers mois dans le domaine de la propriété intellectuelle : la réforme des marques et le brevet unitaire.
Sur ces deux dossiers, il faut maintenant accélérer.

Pour une raison simple : répondre, ici aussi, à l'une des principales préoccupations des utilisateurs, particuliers comme entreprises, qui veulent que nous réduisions rapidement les coûts non nécessaires pour regagner en compétitivité.

b) Paquet Marques

Nous avons présenté en mars 2013 une modernisation du système, que nous voulons rendre encore plus accessible et efficace pour les entreprises, et notamment les PME.
Je rappelle que les industries qui s'appuient fortement sur les marques représentent 20 % des emplois en Europe.

Nous avons déjà beaucoup progressé, notamment grâce à l'implication de la rapporteur, Mme Wikström, que je tiens à remercier. Je me réjouis de voir que nous avons une vision proche sur plusieurs sujets importants, même s'il reste quelques points de désaccord comme :

- l'alignement du fonctionnement de l'OHIM avec l'approche commune sur les agences [procédure de sélection du Directeur]

- la question des relations financières entre l'OHMI et les offices nationaux.

Nous avons encore la possibilité de viser un accord en première lecture. Saisissons-la !

Je passerai le même message début décembre au Conseil Compétitivité, pour que les Etats membres accélèrent leurs discussions en vue d'un accord rapide.

Le brevet communautaire

Je souhaitais que le premier brevet unitaire puisse être adopté avant la fin de la législature, mais la tâche s'avère ardue. Il faut maintenant tout faire pour que le nouvel objectif du début 2015 puisse être tenu.

Nous devons concrétiser l'accord trouvé fin 2012, qui met fin à près de 40 ans de discussions sur ce dossier (M. Lehne, M. Baldassarre, M. Rapkay).

Aujourd'hui, obtenir une protection par brevet européen dans tous pays de l'UE coûte plus que 36 000 euros. Avec le brevet unitaire, nous allons réduire ce coût à près de 5 000 euros.

On voit bien la différence concrète que cette mesure représentera pour nos PME innovantes.
Pour cela, les Etats membres doivent ratifier sans délai l'accord sur la juridiction unifiée des brevets. L'Autriche a montré la voie en août dernier ; les autres doivent suivre. J'ai rappelé à tous les ministres l'importance de ne pas perdre la dynamique de ce dossier majeur. Je le ferai à nouveau lors du Conseil Compétitivité du mois de décembre.

Droits d'auteurs, marques, brevet unitaire : à ces trois chantiers prioritaires, je voudrais ajouter d'autres chantiers importants.

Les Indications géographiques

Les indications géographiques sont un exemple concret de l'importance de la propriété intellectuelle pour tous les types d'acteur économique, y compris au niveau local.

Leur protection pour les produits non-agricoles et non-alimentaires (ex : cristal de Bohême, couteaux Solingen) est assurée par les lois nationales encadrées par certains accords internationaux.

Faut-il remédier à la fragmentation des règles nationales et aux lacunes en proposant une législation européenne ?

Nous travaillons sur le sujet, et je compte lancer un débat public à travers un Livre vert que nous devrions présenter début 2014.

Enfin, les Secrets d'affaires

Vendredi de cette semaine je vais proposer cette nouvelle initiative très importante pour la protection de l'innovation dans le marché intérieur.

Elle est fondamentale pour deux raisons:

pour aider à lutter contre le vol des atouts stratégiques de nos entreprises, qu'elles soient grandes ou petites. C'est un phénomène qui s'accélère et nous ne pouvons pas rester sans rien faire!

parce que ce cadre protecteurs des secrets d'affaire va aussi participer à renforcer la confiance, la coopération, la recherche collaborative entre entreprises et ceux qui innovent, sur le marché intérieur.

J'espère que le Parlement européen pourra se saisir de cette proposition aussitôt que possible pour que la directive soit adoptée rapidement – pour le bénéfice de nos entreprises et inventeurs.

II. MODERNISATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES ENTREPRISES, POUR PLUS DE RESPONSABILITÉ, DE COMPÉTITIVITÉ ET ENGAGEMENT DE LONG TERME.

Au-delà de ce cadre favorable à l’innovation, nous nous sommes efforcés de mettre en place pour nos entreprises un « écosystème » porteur de croissance et de compétitivité.

a) En définissant d’abord de nouvelles normes sur la transparence et la comptabilité

La directive transparence révisée (Mme McCarthy) entrera en vigueur demain. Elle supprime l’obligation de publier des informations financières trimestrielles pour les sociétés cotées en bourse. Elle prévoit également une plus grande harmonisation en ce qui concerne les règles de notification des participations importantes.

La Commission a également, comme vous le savez, adopté le 16 avril une proposition de directive améliorant la transparence de grandes entreprises en matière sociale et environnementale (M. Baldassarre). L'objectif est de responsabiliser davantage les entreprises, tout en assurant une approche équilibrée qui prend en compte des bons pratiques qui existent déjà dans certains Etats-Membres.

Je connais les réticences des certains entreprises et Etats-Membres par rapport à ce sujet. C'est pourquoi le soutien actif et constructif du Parlement est décisif pour aboutir à un résultat, qui, je l’espère, sera le plus ambitieux possible.

Concernant la transparence fiscale, j'ai pris bonne note des conclusions du Conseil du 22 mai dernier. Il s'agirait d'inclure, dans la proposition que je viens de mentionner, une obligation pour les grandes entreprises de communiquer certaines données pour tous les pays dans lesquels elles sont actives. C'est un sujet essentiel pour les citoyens. La Commission continue de soutenir cette transparence fiscale pays-par-pays. Nous avons déjà introduit une telle obligation dans la CRD 4. Le soutien du Parlement est, ici aussi, très important.

b) Deuxième grand chantier : la réforme du droit des sociétés et de la gouvernance d'entreprise

Il y a moins d'un an, la Commission publiait son plan d'action, dont l'initiative phare est la modification de la directive sur l'exercice des droits des actionnaires qui porte sur :
la transparence des investisseurs institutionnels;

la surveillance par les actionnaires de la rémunération des dirigeants;

l'encadrement de l'activité des conseillers en vote (« proxy advisors »).
Cette initiative s'inscrit dans nos efforts d'encourager et inciter un engagement de plus long terme dans l'économie réelle.

La révision de la directive sera accompagnée par la publication d'une Recommandation sur la gouvernance d'entreprise qui vise à améliorer la qualité des rapports sur la gouvernance d'entreprise, notamment quant à la qualité des explications fournies en cas de dérogation aux dispositions d'un code de conduite.

Cette réforme du droit des sociétés, nous la compléterons par une proposition sur la société unipersonnelle, visant à favoriser la création transfrontalière de succursales, grâce à l'utilisation de statuts sociaux uniques et harmonisés. Cette initiative bénéficiera en particulier aux PME qui demeurent, je le rappelle, la colonne vertébrale de notre économie.

Ces propositions seront publiées début 2014.

c) Troisièmement, le statut de la <u>Fondation européenne</u>

Sur ce point, tous les Etats membres ont demandé au COREPER du 8 novembre que les dispositions fiscales soient retirées de la proposition. Je regrette personnellement cette suppression. Mais il demeure important de viser à une adoption rapide du texte.
J'encourage donc le Parlement à soutenir le Statut afin que l'on puisse finaliser les négociations dans un avenir proche. J'en profite d'ailleurs pour remercier la commission JURI, et Mme Regner en particulier, pour son soutien à notre proposition.

d) Enfin, un mot sur la réforme du secteur de l'audit

Je considère que le dernier compromis de la Présidence lituanienne constitue une bonne base de discussion, et j'espère qu'un accord équilibré entre les co-législateurs pourra émerger dans les semaines qui viennent. Dans ce contexte, je salue le bon progrès fait lors du dernier trilogue la semaine passée.

Mesdames et Messieurs,

Sur tous les dossiers que je viens d'évoquer, nous avons démontré ces quatre dernières années notre capacité à travailler ensemble de manière constructive, au service des citoyens et des entreprises d'Europe.

Avant d'engager ce dialogue avec vous, permettez-moi de dire à nouveau qu'il est essentiel que nous restions pleinement mobilisés d'ici aux élections européennes. C'est souvent dans la dernière ligne droite que l'on fait la différence. Ne ratons pas les opportunités que nous avons de renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité de l'Europe.